



Résidence Pierre et Marie Curie  
10 rue Lamennais, 35240,  
RETIERS

**COMPTE RENDU**  
**Comité Technique**  
**d'Etablissement**  
**du 23 Mai 2013**

QUA – EN 03.00.01

Étaient présents : Mme BONNIER, Mme BALDINI, Mme DROUET, Mme HEBERT, M. LEGHIE, M. ROUSSELET.

Début de la séance : 14H10

– La distribution du goûter:

Mme DROUET explique qu'il est possible, pour les postes qui distribuent le goûter, de prendre une boisson avec les résidents car il s'agit, ici, d'un moment d'échange avec ces derniers. En revanche, pour les autres postes, cette pratique n'est pas autorisée.

**1)- Retour sur le précédent CTE du 14 février 2013**

– L'isolation des chambres /Les façades :

M. ROUSSELET nous apprend que ces dossiers avancent lentement car il y a beaucoup de discussions autour de l'emprunt qui devra être réalisé ainsi que sur l'étendue des travaux. De plus, l'établissement bénéficiera d'une aide financière moins importante de la part du Conseil Général (18% de subventions finalement et sur une partie des travaux seulement). Capacités de remboursement?, choix d'un taux fixe ou d'un taux variable ?... S'ajoute à cela le remplacement d'une gaine de désenfumage.

M. ROUSSELET nous précise que les membres du Conseil d'Administration souhaitent rencontrer l'architecte qui s'occupera de la réfection des façades.

– La formation des membres du CTE et du CHSCT :

Il est toujours prévu que celle-ci se déroule avec l'EHPAD de Châteaugiron. Ce dernier est chargé de contacter l'organisme de formation, M. ROUSSELET doit le relancer.

M. ROUSSELET nous précise qu'il préférerait que le CHSCT se réunisse avant la formation puisque la date de celle-ci n'est toujours pas déterminée à ce jour.

M. ROUSSELET sollicite les membres du CTE afin de savoir ce qu'ils attendent de cette formation : nous lui évoquons notre intérêt à acquérir les connaissances et méthodes théoriques, pratiques et législatives pour mener à bien notre rôle qui est, on le rappelle, uniquement consultatif.

– La mise en place d'une journée d'accueil pour les remplaçants lors de l'embauche :

Cela ne sera pas fait pour l'instant car cette organisation génère un coût trop important. En revanche, le référent par nouvel agent, que ce soit au niveau des postes de soin ou des CUI, est mis en place.

– Porte à code pour l'infirmierie :

M. ROUSSELET n'a pas tranché la question, l'accès à l'infirmierie devant théoriquement être limité alors qu'en fait les transmissions y ont lieu.

En ce qui concerne le digicode de la porte de la salle du secteur des mimosas; M. ROUSSELET nous répond que la question n'a pas été posée lors de la venue de la commission de sécurité car d'autres problèmes prioritaires ont été évoqués (notamment, la gaine de désenfumage à modifier).

– Réflexion pour d'autres salles (salle à manger / bureau de Mme DROUET) :

Le problème n'est toujours pas résolu.

– Discrétion entre l'accueil et le bureau de Mme LIGOT :

Le menuisier a été contacté pour établir un devis il y a un mois.

– L'isolation de l'accueil :

M. ROUSSELET nous explique que la solution n'est pas facile à trouver. En effet, il faudrait isoler le dessous de l'accueil car le sous-sol est froid mais cette solution est très onéreuse. Autre solution : il faudrait modifier la disposition des locaux, ce qui paraît difficilement réalisable.

Par contre, l'isolation du grenier au-dessus sera faite car cela a un coût raisonnable.

M. ROUSSELET évoque l'isolation des combles qui va être réalisé sur l'ensemble des bâtiments (plus précisément, tous les endroits où il n'y a pas de toits terrasses).

– La mise en place de réunions de secteur avec les animateurs :

M. ROUSSELET est d'accord pour faire un essai avec un compte-rendu pour qu'il y ait une traçabilité. Elles débuteraient début septembre et auraient lieu les 1<sup>ers</sup> mardi du mois. Il est précisé que la réunion aura lieu de 14h15 à 14h35, 1/mois/secteur en présence d'un animateur, de 2 soignants du secteur (poste 1 et 4), d'une infirmière et éventuellement des d'intervenants extérieurs.

M. ROUSSELET précise que cette réunion doit être préparée comme les réunions de secteurs.

Mme BALDINI évoque une question soulevée par les orthophonistes : elles ont demandé à être présentes lors des projets individuels. M. ROUSSELET évoque le fait de participer à une partie du projet individuel à titre gracieux bien évidemment. Mme DROUET est d'accord.

## 2)- Les travaux

### – Sécuriser l'escalier extérieur :

Le CTE s'est rendu sur les lieux afin de pouvoir proposer une solution adaptée.

Cf. photo :



Peut-être que la rampe pourrait être courbe et aller jusqu'à la porte du sous-sol.

### – Le marquage au sol sur le parking :

La mairie est informée qu'elle doit intervenir, elle a même été relancée. Les places réservées aux personnes handicapées doivent être élargies.

### – Le déplacement du porte-vélo :

Après délibération, le CTE préconise l'achat d'un deuxième porte-vélo, équipé de 6 places, qui sera placé à côté de l'entrée des cuisines.

## 3)- Les questions diverses

### – Le site internet :

Suite au dernier CTE, les photos prises avec les enfants du personnel ont été retirées du site internet de la maison de retraite.

– Les animations durant le week-end :

La mise en place de cette animation est effective. Un film est diffusé le dimanche après-midi et les animateurs annoncent ce visionnage par le biais des tableaux d'animations. Les résidents semblent satisfaits.

– La pose de CA et les récupérations de RF:

Mme DROUET va réaliser un document récapitulatif pour répondre aux différentes questions.

**Cf. ANNEXE 1**

– « Comment est-on assuré lorsque nous allons chercher un résident à l'extérieur avec notre voiture personnelle et en dehors des horaires de travail ? »

M. ROUSSELET répond que l'assurance du trajet de travail fonctionne, que l'assurance de notre véhicule peut fonctionner aussi.

Il précise qu'il peut établir un ordre de mission au nom de la personne.

Mais, il est rappelé que si l'agent est en dehors de son temps de travail et de son temps de trajet, il est préférable qu'il appelle la maison de retraite pour prévenir.

Nous avons reçu une liste de questions 5 minutes avant la séance.

Nous y répondrons lors de la prochaine réunion.

Clôture de la réunion : 16h00.

**Prochaine réunion : jeudi 10 octobre à 14h**

**Annexe 1 : COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES POINTS SUIVANTS SUITE CTE DU 23 MAI 2013**

**- JOURS FERIES TRAVAILLES POUR LES AGENTS DU PLANNING SOINS JOURS**

EXEMPLES :

➤ **POUR UN AGENT A TEMPS COMPLET :**

JOUR FERIE TRAVAILLE = 7 H 30 MN HEURES TRAVAILLEES SOIT 30 MINUTES EN TEMPS DE RECUPERATION DE TEMPS DE TRAVAIL (RT) ET 7 H EN TEMPS DE RECUPERATION DE FERIE (RF)

➤ **POUR UN AGENT A TEMPS PARTIEL :**

EXEMPLE 50% : JOUR FERIE TRAVAILLE= 7 H 30 MN HEURES TRAVAILLEES SOIT 4 H DE RECUPERATION DE TEMPS PARTIEL (TP) ET 3H 30 MN EN TEMPS DE RECUPERATION DE FERIE (RF)

EXEMPLE 80% : JOUR FERIE TRAVAILLE= 7 H 30 MN HEURES TRAVAILLEES SOIT 1H 54 MN DE RECUPERATION DE TEMPS PARTIEL (TP) ET 5H 36 MN EN TEMPS DE RECUPERATION DE FERIE (RF)

**- POSE DES JOURS FERIES (RF)**

Les RF selon les secteurs, sont inscrits en totalité ou en partie dans les roulements. De ce fait ils peuvent être posés avant un jour férié.

La réalisation des plannings se fait en trois temps sur l'année et s'accompagne à chaque fois d'un arrêté des compteurs. Ceci permet de faire un point sur la bonne répartition du nombre de RF dus ; si trop pris, transformation de RF en RT.

En fin d'année, je rappelle qu'un arrêté des compteurs est fait pour chacun des agents et que je reçois titulaires et contractuels à cette occasion.

MME DROUET CADRE DE SANTE

LE 28 MAI 2013